



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DSDEN du Val-de-Marne

Téléphone
01 45 17 60 07
Télécopie
01 45 17 60 07
Mél.
ce.94ia
@ac-creteil.fr

Immeuble le Saint-Simon
68, av. du général
de Gaulle
94011 Créteil cedex

**Arrêté fixant la part respective de femmes et d'hommes dans la
commission administrative paritaire départementale des instituteurs et
professeurs des écoles du Val-de-Marne**

L'inspectrice d'académie, Directrice académique des services départementaux
de l'éducation nationale du Val-de-Marne,

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions
administratives paritaires ;

Vu le décret n° 61-1012 du 7 septembre 1961 définissant le statut particulier des
instituteurs ;

Vu le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié, relatif au statut particulier du
corps des professeurs des écoles ;

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des
femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction
publique ;

ARRETE

Article 1 : En application de l'article 6 du décret du 28 mai 1982 susvisé, la part
de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le
renouvellement de la commission administrative paritaire départementale des
instituteurs et professeurs des écoles du Val-de-Marne est fixée comme suit :

Commission administrative paritaire	Nombre d'agents représentés	Parts de femmes		Parts d'hommes	
		Nombre	%	Nombre	%
CAPD des instituteurs et professeurs des écoles du Val-de-Marne	7560	6365	84,19%	1195	15,81%

Article 2 : Ces dispositions entrent en vigueur pour le renouvellement général
des instances de représentation du personnel de la fonction publique intervenant
en 2018.

Article 3 : La secrétaire générale de la DSDEN du Val-de-Marne est chargée de
l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication.

Fait à Créteil, le 24 mai 2018

L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale
du Val-de-Marne,